

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

## AVIS

### MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

# PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION ISÈRE AMONT

La préfète de l'Isère informe qu'il sera procédé à une **mise à disposition du public** sur le projet de modification du plan de prévention des risques inondation Isère amont en vue de son approbation, du **25 septembre au 25 octobre 2025 en application de l'arrêté préfectoral n° 38-2024-12-05-00005 du 5 décembre 2024**.

La modification du plan de prévention des risques inondation Isère amont porte sur les communes de Pontcharra, Chapareillan, Barraux, La Buissière, Le Cheylas, Sainte-Marie-d'Alloix, Saint-Vincent-de-Mercuze, Goncelin, Le Touvet, La Terrasse, Tencin, La Pierre, Lumbin, Champ-Pré-Frogès, Frogès, Bernin, Crolles, Villard-Bonnot, Le Versoud, Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier, Montbonnot-Saint-Martin, Domène, Murianette, Meylan, Gières, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères et Grenoble. Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques de la modification, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sera disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Collectivites/Risques-naturels/Plans-de-Prevention-des-Risques-naturels-et-inondations-PPRN-PPRI/Plan-de-Prevention-du-Risque-Inondation-PPRI/05-PPRI-ISERE-AMONT>

ainsi que sur le site <https://www.registre-numerique.fr/modif-ppri-isereamont>

Un dossier papier sera également disponible en mairies de Barraux, Crolles, Frogès, Goncelin, Le-Champ-Pré-Frogès, Le Cheylas, Montbonnot-Saint-Martin, Pontcharra, Domène, Meylan et La Tronche et aux sièges de Grenoble Alpes Métropole, « Le Grésivaudan » et à la direction départementale des territoires de l'Isère.

Les observations peuvent être faites sur un registre en ligne à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/modif-ppri-isereamont>

ou sur un registre papier disponible en mairies citées ci-dessus et aux sièges de Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes « Le Grésivaudan » et à la direction départementale des territoires de l'Isère

ou par courrier à l'adresse : DDT de l'Isère/Service sécurité et risques/BP 45 – 38000 GRENOBLE CEDEX 9

ou par courriel à l'adresse : [modif-ppri-isereamont@isere.gouv.fr](mailto:modif-ppri-isereamont@isere.gouv.fr)

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère  
Service sécurité et risques  
17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE CEDEX 9